Le directeur général de l’Agence de régulation des télécommunications a fixé de nouveaux montants des offres tarifaires pour la terminaison d’appels voix et SMS des principaux opérateurs de téléphonie mobile présents dans le pays.

Le régulateur du secteur de la téléphonie au Cameroun a pris une décision fixant les tarifs plafonds (hors taxes) des offres tarifaires contenues dans le catalogue d’interconnexion et d’accès. Ces tarifs concernent la terminaison d’appels voix et SMS des opérateurs Camtel, MTN Cameroon, Orange Cameroun et Viettel Cameroun.

Ils doivent prendre effet pour le compte des années budgétaires 2019 et 2020. Dans cette décision prise le 2 octobre dernier, Philémon Zoo Zame, Dg de l’Agence de régulation des télécommunications (ART), demande aux opérateurs d’intégrer les tarifs présents dans le tableau (voir photo) dans leurs projets de catalogues d’interconnexion et d’accès des exercices 2019 et 2020. Par la suite, ces projets de catalogues révisés intégrant les tarifs fixés par l’ART doivent être soumis à l’Agence pour approbation, au plus tard vingt jours après signature de cette décision.

Néanmoins, Philémon Zoo Zame relève que l’ART pourrait procéder à la révision de ces tarifs « en cas de modification dans la vie sociale de l’opérateur, de l’environnement technique, économique, réglementaire ou de dysfonctionnements concurrentiels ».

Il convient de rappeler que l’ART avait rejeté pour la seconde fois les offres techniques et tarifaires de MTN Cameroon et Orange Cameroun, respectivement le 10 avril 2019 et le 3 juin 2019. Après ce rejet, MTN Cameroon et Orange Cameroun avaient soumis au régulateur, le même mois, une autre offre. Pour MTN, l’on proposait 18 FCFA en heures pleines et 16 FCFA en heures creuses, soit une baisse de 18% pour la terminaison d’appels voix et 5 FCFA le SMS, soit une baisse de 12,5%. Chez Orange, les tarifs se présentaient ainsi : 17 FCFA en heures pleines et 15 FCFA en heures creuses, soit une baisse de 22% pour la terminaison d’appels voix, et 5 FCFA pour le SMS, soit une baisse de 12,5%. Afin d’obtenir des clarifications sur les tarifs proposés, l’agence avait convié les opérateurs Camtel, MTN, Orange et Viettel les 11 et 12 juillet 2019 à des concertations.

Lors de ces rencontres, rapporte Digital Business Africa, MTN et Orange ont justifié le maintien des tarifs proposés par des investissements à consentir pour assurer le développement de leurs réseaux et les déséquilibres financiers que pourraient engendrer une baisse des tarifs de terminaison d’appels de l’ordre de 45% sur une année.

EcoMatin